



**Bureau de développement  
des télécommunications (BDT)**

Réf.: Circulaire BDT/PPS/CSTG-7

Genève, le 8 janvier 2025

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT
- À l'État de Palestine (Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018))
- Aux Membres de Secteur et aux Associés de l'UIT-D
- Aux établissements universitaires
- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D
- Aux observateurs (organisations régionales et internationales)
- À l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et à l'AIEA

**Objet: Enquête mondiale visant à recueillir des contributions sur les travaux en cours des commissions d'études de l'UIT-D et à recenser les sujets d'intérêt et les priorités des membres de l'UIT en vue de préparer la prochaine période d'études**

Madame, Monsieur,

Par sa Résolution 1 (Rév. Kigali, 2022), intitulée "Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT", la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) encourage les commissions d'études de l'UIT-D à mener une enquête pour déterminer dans quelle mesure les résultats des études des commissions d'études de l'UIT-D sont utiles aux membres de l'UIT-D, et en particulier aux pays en développement.

Dans cette optique, nous vous invitons à prendre part à une enquête mondiale visant à déterminer dans quelle mesure les résultats des études menées par les commissions d'études de l'UIT-D sont utiles aux membres de l'Union et à recueillir des observations en retour de la part des membres concernant les sujets actuellement à l'étude et de possibles domaines prioritaires futurs. Les résultats de cette enquête seront soumis par les Présidents des commissions d'études de l'UIT-D au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications et à la CMDT-25, qui se tiendra prochainement, afin de préparer la prochaine période d'études.

L'enquête est accessible en ligne à tous les Membres de l'UIT-D, à partir de [ce lien](#), et est disponible dans les six langues officielles de l'ONU. La date limite pour la soumission en ligne est fixée au **7 février 2025**; toutefois, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir une réponse avant cette date.

Le succès et l'intérêt de cette enquête dépendront des réponses reçues des membres de l'UIT-D. Nous vous invitons donc à communiquer le lien de l'enquête en ligne à tous les représentants concernés de votre organisation afin d'assurer une bonne représentation des participants parmi les réponses. Je compte sur votre soutien et votre participation active.

Le secrétariat des commissions d'études de l'UIT-D se tient à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin, par téléphone (+41 22 730 5999) ou par courrier électronique ([devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int)).

Je vous remercie pour votre appui constant aux travaux des commissions d'études de l'UIT-D.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Cosmas Luckyson Zavázava  
Directeur